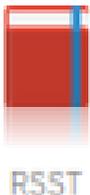


Quels documents OBLIGATOIRES ?	Pourquoi ?	A remplir par Qui ?	Informations générales sur le site de la DSDEN58	Accès à l'application	Dates/délais
<p>PPMS Plan Particulier de Mise en Sûreté</p>  <p>* Risques Majeurs * Attentat intrusion</p>	<p>Identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> > les contacts, > les missions, > les lieux particuliers. <p>S'exercer à la mise en pratique des plans.</p> <p>AUCUN exercice de sécurité (PPMS attentats + risques majeurs) ne doit être réalisé de manière inopinée.</p>	<p>Le directeur met à jour les contacts téléphoniques d'urgence et les transmet à la DSDEN.</p> <p>La réflexion (recenser, décrire, analyser le ou les risques) est à mener collectivement par l'ensemble de la communauté éducative.</p>	<p>PPMS pour les écoles</p> <p>Livret attentat intrusion 1^{er} degré</p> <p>NOTA : en cas de besoin, notamment en début d'année scolaire lors des réunions de rentrée, le MEN a rédigé un guide des parents d'élèves concernant la sécurité dans les écoles.</p>	<p>PPMS : DOCUMENT VIERGE</p> <p><i>Avant le début de chaque nouvelle année scolaire, le PPMS de l'année N-1 sera envoyé par votre APC, sur la boîte mail de l'école. (cela notamment pour faciliter la prise en charge par une nouvelle direction)</i></p>	<p>PPMS à actualiser en début d'année scolaire Mise à jour OBLIGATOIRE</p> <p>A renvoyer avant le 30 novembre : cab582@ac-dijon.fr ET à l'assistant de prévention dont vous dépendez.</p> <p>EXERCICES OBLIGATOIRES de mise en pratique des différents plans</p> <p>DOCUMENTS D'AIDE à la mise en œuvre d'un exercice PPMS « Attentat / intrusion »</p>
<p>RESCUE Recensement des Exercices de Sécurité dans les Écoles</p> 	<p>Tenir à jour les obligations en matière d'exercices sécurité ;</p> <p>Tirer un bilan de chaque exercice ;</p> <p>Relever les points d'appui et/ou les points à améliorer dans les dispositifs d'évacuation et de mise à l'abri.</p> <p>Les comptes rendus en version papier des exercices incendies sont conservés dans le registre sécurité incendie.</p>	<p>Par le directeur/la directrice</p>	<p>RESCUE</p>	<p>Accès à l'application par le Portail Intra-Académique (PIA)</p> <p>Pour rappel : → connexion → page d'accueil, à droite dans le volet « Services pratiques » → cliquer sur l'onglet bleu « métier » → cliquer sur le logo des 2 chouettes RESCUE</p> <p>Tutoriel RESCUE</p>	<p>A renseigner après la réalisation de chaque exercice de sécurité</p> <p>Évacuation incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 dans l'année au minimum • le 1er courant septembre <p>DOCUMENTS D'AIDE à l'évaluation des exercices sécurité incendie</p> <p>Exercice « PPMS attentat-intrusion »</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 dans l'année • avant les vacances de Noël <p>DOCUMENTS D'AIDE à l'évaluation des exercices Attentats/Intrusion</p> <p>Exercice « PPMS risques majeurs »</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moins 1 dans l'année <p>Idéalement, chaque exercice de sécurité est assorti du scénario mis en place.</p>

<p>DUER Document Unique d'Évaluation des Risques</p> 	<p>Faire un inventaire des risques existants pour les personnels (titulaires et non titulaires) et pour toute personne entrant dans l'enceinte de l'école (enfants, parents...)</p> <p>Les risques peuvent être liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux gestes et postures, • aux produits et matériaux, • à l'aménagement des locaux, aux installations, • aux sorties extérieures, • à la charge mentale liée aux rapports avec les élèves, les parents, l'administration, les collègues... • autres 	<p>Le renseignement et la mise à jour (annuelle) du DUER incombent au directeur / à la directrice.</p> <p>La réflexion (recenser, décrire, analyser le ou les risques) est à mener collectivement par l'ensemble de la communauté éducative.</p> <p>L'APC peut aider le Directeur / la Directrice à détecter les risques et les évaluer dans le DUER.</p>	<p><u>DUER</u></p>	<p><u>Accès à l'application</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifiant : RNE de l'école 058xxxxxx • Mot de passe : mot de passe de la messagerie académique de l'école <p><u>Tutoriel DUER</u></p>	<p>Le repérage des risques doit être fait en début d'année scolaire. Il convient d'établir une hiérarchie des risques de manière à pouvoir les traiter de manière pertinente par la mise en place d'un <u>programme annuel de prévention des risques</u></p> <p>La Mise à jour du DUER une fois par an (minimum) est OBLIGATOIRE.</p> <p>Le Suivi des fiches est à faire en fonction des suites qui sont données par le service concerné.</p> <p><u>DOCUMENT D'AIDE au repérage des risques</u></p>
<p>RSST Registre Santé et Sécurité au Travail</p> 	<p>Permettre à toute personne travaillant dans l'école ou fréquentant habituellement ou occasionnellement l'école de signaler une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit à la santé des personnes (physique et/ou mentale) • soit à la sécurité des biens. 	<p>Le registre doit être tenu à disposition de tous les personnels et usagers majeurs de l'école.</p> <p>Il devrait exister une version papier pour les parents, intervenants extérieurs, personnel municipal....</p> <p>La version numérique et individuelle est accessible pour chaque personnel Éducation Nationale.</p>	<p><u>Santé et sécurité au travail</u></p>	<p>Accès à l'application par le <u>Portail Intra-Académique (PIA)</u></p> <p>Pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> → connexion → page d'accueil, à droite dans le volet « <i>Services pratiques</i> » → cliquer sur l'onglet violet « <i>Général</i> » → cliquer sur le logo du carnet rouge RSST <p><u>Tutoriel RSST</u></p>	<p>Disponible tout au long de l'année scolaire.</p>

Les personnes ressources

Cédric LEGENDRE

DSDEN 58

Conseiller de prévention départemental

Tel : 03 86 21 70 43

Adresse mail : sst-cp58@ac-dijon.fr

Charlotte VENEAU

École primaire Pierre et Marie Curie
de COSNE SUR LOIRE

Assistante de prévention Nièvre Nord

Les Jeudi et Vendredi

Adresse mail : sst-ap-58nord@ac-dijon.fr

Céline ROUZEAU

Ecole primaire de FOURS

Assistante de prévention Nièvre Sud

Les Jeudi et Vendredi

Adresse mail : sst-ap-58sud@ac-dijon.fr

FSSSCT - Formation Spéciale Santé Sécurité Conditions de travail

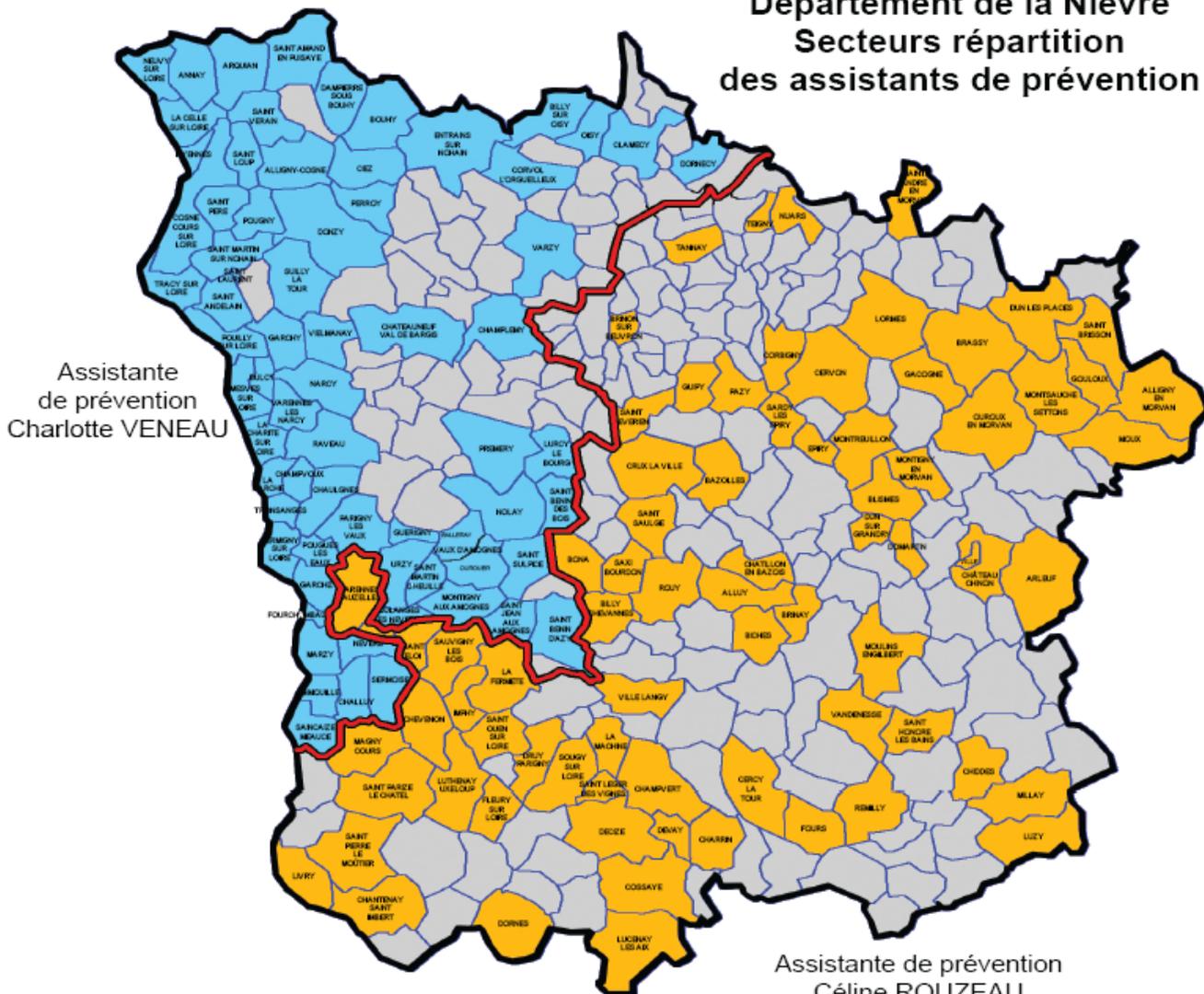
- [FSSSCT académique](#)
- [FSSSCT départementale](#)

Alexandre VINOT

Secrétaire de la FSSSCT départementale

Adresse mail : sst-sec58@ac-dijon.fr

Département de la Nièvre
Secteurs répartition
des assistants de prévention



Assistante
de prévention
Charlotte VENEAU

Assistante de prévention
Céline ROUZEAU
+ Nevers
(Mousse, Brossolette et Lucie Aubrac)

Les communes grisées n'ont pas d'école